

NOM, Prénom :

Classe :

Fiche de Révision d'Education Civique 6^{ème} (1^{er} Trimestre).

A/ Questionnaire à compléter :

1) Comment s'appelle notre pays ?

2) Quelles sont les couleurs de notre *drapeau* ?

3) Que représentent ces couleurs ?

4) Comment s'appelle *l'hymne national* de notre pays ?

5) De quelle époque datent ces symboles (drapeau et hymne) ?

6) Quelle est la *devise* de notre pays ?

7) Quelle est la date de la *fête nationale* française ?

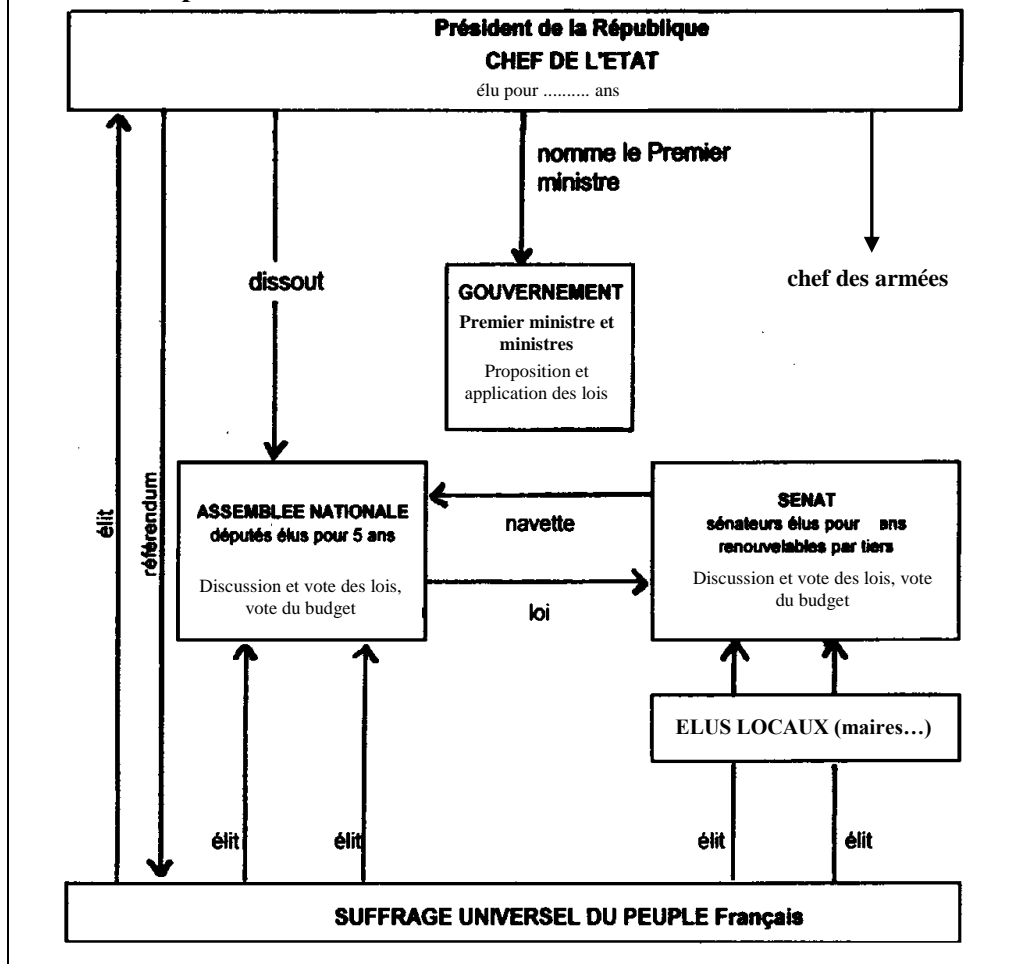
8) Pourquoi cette date a-t-elle été choisie ?

9) Pourquoi peut-on dire que la France est une *République* ?

10) Pourquoi peut-on dire que la France est une *démocratie* ?

B/ Les Institutions de la Vème République :

Document n°1 : Schéma de fonctionnement de la V^{ème} République, d'après la Constitution de 1958.



1. Par qui est élu le Président de la République ? Pour combien de temps ?
2. Quelles sont les deux assemblées qui forment le Parlement ?
3. Quel est le rôle principal du Parlement ?
4. Comment s'appellent les membres de l'Assemblée nationale ? Comment sont-ils désignés ?
5. Citez trois pouvoirs du Président de la République.
6. Qu'est-ce que le "gouvernement" ? Quels sont ses pouvoirs ? Comment ses membres sont-ils désignés ?

C/ Les élections, les moments-clés de la démocratie :

Voir Fiche de Révision 1^{er} trimestre + www.sebbarthe.com

D/ Définitions à connaître :

Droit : ce que je peux faire sans y être obligé (je suis libre de choisir).

Devoir : ce que je dois faire sous peine de reproches ou même de sanctions.

Civisme : chaque jour, j'exerce mes droits en respectant mes devoirs et les libertés des autres.

Personne mineure : enfant qui est sous la responsabilité d'un adulte jusqu'à un certain âge (en France, 18 ans) et qui ne profite pas de la totalité de ses droits.

Autorité parentale : droits supplémentaires dont disposent les parents dans le but d'éduquer et de protéger leur(s) enfant(s).

Droit à l'éducation : droit de faire des études afin de choisir librement son avenir. Pour rendre ce droit accessible à tous les enfants, l'école doit être gratuite, laïque et obligatoire.

*Le droit à l'éducation a été mis en place en France par **les lois de Jules Ferry** en 1881-1882. Ce droit est aussi inscrit dans la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant** signée en 1989 par 191 pays membres de l'ONU.*

Laïcité : *droit* de choisir sa religion mais *devoir* de ne pas l'afficher ou l'imposer aux autres.

*Les règles de la laïcité en France (droits et devoirs) sont inscrites depuis 2013 dans la **Charte de la Laïcité***